

COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE

Délibération n°2024_03_027

Adoption du Compte Administratif 2023 du budget Principal et des budgets annexes de Boulazac Isle Manoire

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	25
Votants	32
Pouvoirs	7

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle Polyvalente, sous la présidence de Mme Christiane PASQUET, 4 ème Adjoint

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 mars 2024

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain COURNIL, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Bernadette SALINIER, M. Serge RAYNAUD, Mme Fanny CASTAIGNEDE, M. Nicolas DURU, Mme Christiane PASQUET, M. Jean- François PINSON, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Valérie CORNU, Mme Claudie DAVID, Mme Anabela DE ALMEIDA, Mr François DESSAGNE, Mme Martine DOYEN, M. Pascal FURELAUD, M. Jean Raoul PICHARDIE, Mme Janique PLU, Mme Murielle POUGET, Mme Delphine VARAILLAS, M. Frédéric VEZIGNOL, Mme Michèle ELOI, M. Jamel FALLOUK, M. Gilles NEDONCELLE, M. Michel RIEM

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Liliane GONTHIER à Mme Bernadette SALINIER
M. Alexandre BREGEON à M. Alain COURNIL
M. Driss DRIOICHE à Mme Claudie DAVID
Mme Virginie SIMON-MALARD à M. Frédéric VEZIGNOL
Mme Marie Lou BONGRAIN à M. Gilles NEDONCELLE
Mme Josette MARRANT à Mme Michèle ELOI
M. Jérémy PIERRE-NADAL à M. Jamel FALLOUK

EXCUSE(S) :

M. Jacques AUZOU, M. Boris VOIRY, M. Francis DESAGE

- Mr François DESSAGNE a été élu secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif ,

Considérant que Madame PASQUET, Adjointe au Social, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame PASQUET pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable

Hors de la présence de Monsieur le Maire ,

Après examen du compte administratif du budget principal et des budgets annexes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions,

- **ADOpte** le compte administratif 2023 du budget Principal et des budgets annexes de Bouiazac Isle Manoire ci-annexés.

Le Maire
Jacques AUZOU



Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le :

Id Préfecture :